



**Compte rendu de la réunion
du Comité Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail
de l'ENS de Lyon
du 6 janvier 2022**

Composition

Président : Jean-François PINTON, président de l'ENS de Lyon

Représentant-es du personnel :

Denise AUBERT, mandatée CGT
Anne LAMOUREUX, mandatée CGT
Perrine MASSONNEAU SÉMEILLON, mandatée CGT
Françoise MOREL-DEVILLE, mandatée CGT
Ludivine VAGNEUR, mandatée CGT
Caroline YERMIA, mandatée CGT

A noter : aucun élu CFDT

Représentant-es des étudiant-es :

Clément LUY

Membres de droit présents et personnes qualifiées pour la séance :

M. le directeur général des services ayant autorité en matière de ressources humaines
Mme la conseillère de prévention
Mme la directrice des ressources humaines
M. le directeur adjoint aux ressources humaines
M. le directeur des affaires juridiques, secrétaire du CHSCT
Mme l'adjointe au directeur des affaires juridiques

Service médical :

Dr Le Doze, Médecin de prévention en santé au travail
Myriam Grataloup, Infirmière

Société Ubiquis (rédaction du PV)

Ordre du jour :

[Mise en oeuvre des nouvelles mesures sanitaires conformément à la circulaire du 29 décembre 2021](#)

L'instance démarre par une présentation par **la conseillère de prévention**, des grands points de la note "nouvelles mesures en vigueur au 3 janvier ». Brièvement :

- Application des gestes barrière: port du masque obligatoire et fortement recommandé en extérieur, distanciation, aération régulière des locaux, désinfection.
- Les nouvelles règles d'isolement en cas de positivité ou pour les cas contacts sont récapitulées dans une affiche simple à lire qui a été apposée sur l'ensemble de l'école.
- Télétravail 3 jours/ semaine dès que possible. 4 jours maximum.
- Indemnité de 2,5€ par jour, mise en place pour le télétravail
- Les activités et rencontres pédagogiques sont maintenues si les règles peuvent être appliquées.
- Les restaurants CROUS sont ouverts, la vente à emporter est possible. Seules les prestations traiteurs et pause-café sont arrêtées. Les règles de distanciation doivent être appliquées autant que faire se peut. De petits clusters sont apparus dans certains services ou laboratoires dans lesquels les salles de convivialités sont utilisées pour déjeuner : la consigne va être redite de respecter la distanciation de 2 mètres entre chaque personne non masquée et d'aérer très régulièrement les pièces.
- Les déplacements professionnels sont à reporter systématiquement.
- Les activités du théâtre Kantor sont maintenues avec une jauge de 50% et avec masques
- Les activités sportives sont maintenues avec le protocole actuel : jauge, gestes barrière, masque dès que possible
- Limiter les activités associatives au strict nécessaire et en respectant gestes barrières. Distanciation et aération.
- Un schéma vaccinal complet est très fortement recommandé. Possibilité de déposer une autorisation spéciale d'absence pour aller se faire vacciner.

Les représentant-es CGT du personnel demandent de préciser comment est gérée la distribution du matériel de prévention : lingettes, gels hydroalcoolique, etc... Ce matériel est-il disponible dans toutes les salles et services ? Cette distribution est-elle organisée par le Service Protection et Santé au Travail ou bien à l'initiative de chaque laboratoire ou service ? Qui s'occupe de passer les commandes ? Il semble que certains services ne soient pas au courant du circuit. Une communication générale ne serait-elle pas nécessaire ?

La conseillère de prévention précise que chaque service doit gérer ses stocks et c'est généralement l'assistant-e de prévention qui doit établir sa commande sur l'adresse mail « matériel covid ». Seuls les distributeurs de gel hydroalcoolique installés dans les espaces communs sont alimentés directement par le service des moyens généraux.

Les représentant-es CGT du personnel poursuivent : la distribution des auto-tests est-elle maintenue ? Même question pour les masques. Sont-ils encore distribués, quelle est la procédure et quel type de masque est distribué ?

La conseillère de prévention répond : oui les auto-tests sont distribués. C'est le service des moyens généraux qui s'en occupe, avec des permanences sur Monod, Descartes et IFE. Les masques doivent être commandés par chaque service si besoin. Il s'agit de masques en tissus mais aussi de masques FFP2 réservés pour les personnes plus vulnérables sur avis médical.

Les représentant-es CGT du personnel remarquent que d'autres établissements universitaires lyonnais, notamment Lyon1, distribuent des masques FFP2 dans les salles d'examen en particulier. Les collègues s'interrogent : la vague actuelle est beaucoup plus contagieuse et les masques tissus sont de beaucoup plus faible efficacité. Un AVIS est proposé pour vote à ce sujet :

AVIS sur les masques : Compte tenu du degré élevé de contagion de cette nouvelle vague et en prenant exemple sur d'autres établissements, le CHSCT demande à ce que des masques FFP2 soient fournis aux personnels en

lien avec le public, aux étudiant.es et aux enseignant.es, ainsi qu'aux personnes prenant les transports en commun. De même nous demandons de prioriser la distribution de masques FFP1, plutôt que de masques en tissu, pour toutes et tous.

Avis adopté à l'unanimité.

La conseillère de prévention enregistre la recommandation et s'interroge sur la faisabilité. Actuellement ce sont des lots de masques qui sont attribués aux services. Il va falloir étudier comment intégrer des FFP2. Elle demande un avis médical sur la question de la pertinence des FFP2.

Le médecin de prévention approuve : l'avis est pertinent. On sait que la souche virale qui se propage actuellement est très contagieuse, beaucoup plus que les précédentes. Les masques chirurgicaux sont assurément insuffisants. Cependant le port du masque FFP2 pose d'autres problèmes. Ces masques sont difficiles à supporter sur la durée, au-delà d'une heure cela devient très difficile.

L'infirmière renchérit en précisant que le port de FFP2 devrait être réservé quand la distanciation ne peut vraiment pas être respectée.

Le médecin de prévention reprend sur la question des transports en commun. C'est indiscutablement un problème car la distanciation est parfois impossible. En ce sens aussi l'avis est très pertinent.

Concernant la prise des repas, beaucoup d'améliorations devraient être apportées par rapport à ce qui se fait actuellement. A minima installation en quinconce, éviter autant que possible les repas en commun.

Pour les lieux accueillant du public, la bibliothèque par exemple, il faut respecter maintenant la distance de 2 mètres ou installer des barrières physiques.

Les représentant-es CGT du personnel font part du constat que malgré des signalétiques très incitatives les distances ne sont que très rarement respectées et si des barrières sont installées elles sont généralement contournées. Le port de masques FFP2 paraît plus réaliste.

Dans ce cas, **le médecin de prévention** conçoit que la demande de port de masque FFP2 soit très raisonnable.

Les représentant-es CGT du personnel poursuivent en demandant que l'utilisation de FFP2 aussi dans certaines salles de cours et examen soit étudiée. Exemple d'un examen prévu dans un amphithéâtre qui ne peut être aéré et pour lequel la distanciation physique ne pourra pas être assurée vu le nombre d'étudiants et vu la position des places dans l'amphi (rangs très serrés, donc même en utilisant 1 place sur 2 la distance en diagonale entre personne est inférieure à 1 m).

Le médecin de prévention rappelle la pénibilité du port de ce masque : les étudiant.es le supporteront-ils à la journée ? Très peu probable.

La conseillère de prévention corrige certains points : les amphithéâtres sont ventilés et des capteurs CO2 permettent de suivre le niveau de renouvellement d'air. Donc si les distances sont respectées il n'y aura en principe pas besoin de masques FFP2 pour les étudiant.es. Eventuellement des masques chirurgicaux pourraient être mis à disposition sur demande.

Le médecin de prévention complète : des masques FFP2 doivent être prévus pour les élèves plus vulnérables et s'ils les supportent.

Le directeur général des services revient sur la distribution des auto-tests : les délais d'approvisionnement sont assez importants, et on fait face à une demande soudaine très importante. La même question se pose pour les FFP2. Les délais de livraison sont importants aussi. Si l'on élargit maintenant leur utilisation on devra s'attendre à

des difficultés certaines d'approvisionnement. Il est nécessaire de prioriser les personnes fragiles et très en contact avec le public.

Le représentant des étudiant·s estime qu'un rappel s'impose auprès des chef·fes de service. Une communication est absolument nécessaire. Il interroge aussi sur la possibilité de mettre en place des permanences pour la distribution de masques chirurgicaux.

La conseillère de prévention soulève le problème du conditionnement des masques chirurgicaux. Une telle distribution lors de permanence nécessiterait de déconditionner et préparer des enveloppes en amont.

Le président conclut : les masques chirurgicaux sont trouvables à des prix abordables. Il n'y a aucune raison de se priver de la distribution de masques chirurgicaux lors des permanences auto-tests.

Les représentant·es CGT du personnel reviennent sur des problèmes concrètement constatés cette semaine dans des salles d'examen. Aucun matériel de nettoyage, désinfection n'était disponible. Qui doit vérifier dans les salles d'examen si tout est à disposition ? Une communication doit être réalisée.

Le directeur général des services et **la conseillère de prévention** expliquent qu'en principe tout est anticipé grâce au planning partagé. Il est normalement prévu que les salles réservées soient équipées. Et un nettoyage est prévu entre les sessions. Les enseignant·es doivent signaler tout dysfonctionnement constaté à l'adresse « matériel covid »

Le médecin de prévention rappelle et insiste sur la grande vigilance à avoir concernant la vague de contamination actuelle. De nombreux articles sont parus à ce sujet. Il est nécessaire d'être encore plus vigilant.

Les représentant·es CGT du personnel signalent aussi que dans certaines salles de la bibliothèque, le public se restaure, consomme sans respect des distanciations.

La conseillère de prévention explique qu'il est de la responsabilité des chef·fes de service de s'assurer que les consignes sont respectées (et non les assistants de prévention).

Le représentant des étudiants demande comment savoir quelles salles sont autorisées et lesquelles ne le sont pas ? Les informations disponibles ne sont pas claires.

Le directeur général des services : Cafétéria et foyer sont fermés.

Le représentant des étudiants s'étonne de cette décision, au vu de la qualité du dialogue avec le BDE que la présidence a largement saluée lors des précédents CHSCT.

Le président explique que choix a été fait de limiter la fréquentation des locaux aux endroits absolument nécessaires, afin de limiter au maximum les brassages.

Autre question des **représentant·es CGT du personnel** concernant les détecteurs de CO2. Quels espaces disposent de tels capteurs CO2 ? Faut-il élargir le dispositif ? Dans certains services les personnels sont regroupés à plusieurs dans le même bureau. Serait-il possible d'avoir non seulement des salles équipées mais aussi des capteurs disponibles qui puissent être emprunté lorsque besoin. Le CHSCT propose au vote un avis sur la question.

AVIS sur les capteurs de CO2 : *Le CHSCT demande à ce que tous les espaces susceptibles d'être utilisés pour des réunions, rassemblements, les espaces ne pouvant être ventilés manuellement, ainsi que les espaces accueillants du public et des cours soient équipés de capteurs de CO2.*

Avis adopté à l'unanimité

La conseillère de prévention explique que de nombreuses salles sont déjà équipées : théâtres, amphis, salles en sous-sol des laboratoires, ... Mais que des détecteurs sont aussi prêts pour des analyses périodiques sur demande d'agents qui souhaitent vérifier le CO2 dans des pièces qui ne pourraient être ventilées manuellement.

Les représentant·es CGT du personnel : quelle est la jauge dans les bureaux ? Cette précision n'a pas été donnée dans les textes. De même, il faudrait inciter à travailler en horaires décalés. Ne faudrait-il pas faire une communication générale sur ces 3 points : le prêt possible de détecteur, les jauges dans les bureaux, et les horaires décalés ?

La conseillère de prévention : les horaires décalés sont toujours d'actualité et cela sera rappelé dans la note.

Le président : nous rappellerons tout ça, de même que la nécessité de ne pas surcharger inutilement les bureaux.

Le représentant des étudiants aborde le point de l'indemnité télétravail. Les doctorant·es ont-ils droit à cette indemnité.

Le directeur général des services répond que cette indemnité est réservée aux personnels BIATSS qui télétravaillent. Les doctorant·es sont assimilées aux enseignant·es et ne perçoivent donc pas cette indemnité.

CR rédigé par vos élu·es CGT

